ÉDITION
JUIN 2023

LE JOURNAL DE VOTRE EXÉCUTIF LOCAL

APTS-CHUM MOBILISÉ.E

POUR NOUS REJOINDRE

VIA TÉLÉPHONE

514-890-8000
poste 34840

EN PERSONNE

1000 rue St-Denis
Pavillon F, Local FS1.1129
Montréal, H2X 0C1

VIA COURRIEL

chum@aptsq.com

Visitez notre page Facebook :
Syndicat APTS - CHUM

En juin, votre exécutif local a été très actif.
Voici un court résumé.

Comme vous avez pu le constater sur Facebook, nous avons, en marge de notre conseil général, **bloqué le pont Alexandra** qui relit Gatineau à Ottawa, afin de dénoncer les différences de salaire avec l'Ontario.

Nous avons aussi fait une **marche silencieuse dans le CHUM** en front commun avec le SECHUM (CSN du CHUM). Nos voisins de l'APTS-Centre Sud de l'île de Montréal se sont joints à nous. Des pamphlets d'information du Front commun ont été distribués tout au long de la marche. Nous avons terminé notre action en allant dîner à l'étage des ressources humaines et sommes ensuite montés d'un étage, soit l'étage de la haute direction, pour prendre le dessert.

Dès le lendemain, vous avez pu nous voir en train de **bloquer le boulevard René-Lévesque** en Front commun. Nous avons fait une haie d'honneur pour accueillir notre équipe de négociateurs de l'intersectoriel qui passaient la journée aux tables avec les représentants du gouvernement.

Pour l'été se sera plus tranquille, mais, à l'automne, soyez prêt.e.s et en forme, car l'intensification des actions est au programme de l'exécutif.

APTS
NOUS

NOUS
D'UNE SEULE VOIX

Accueil, Direction des ressources humaines

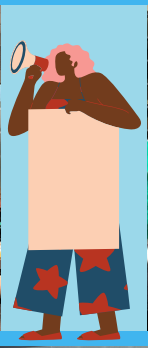

Le Centre Sheraton

APTS
Echelon #1

D'UNE SEULE VOIX
CSN

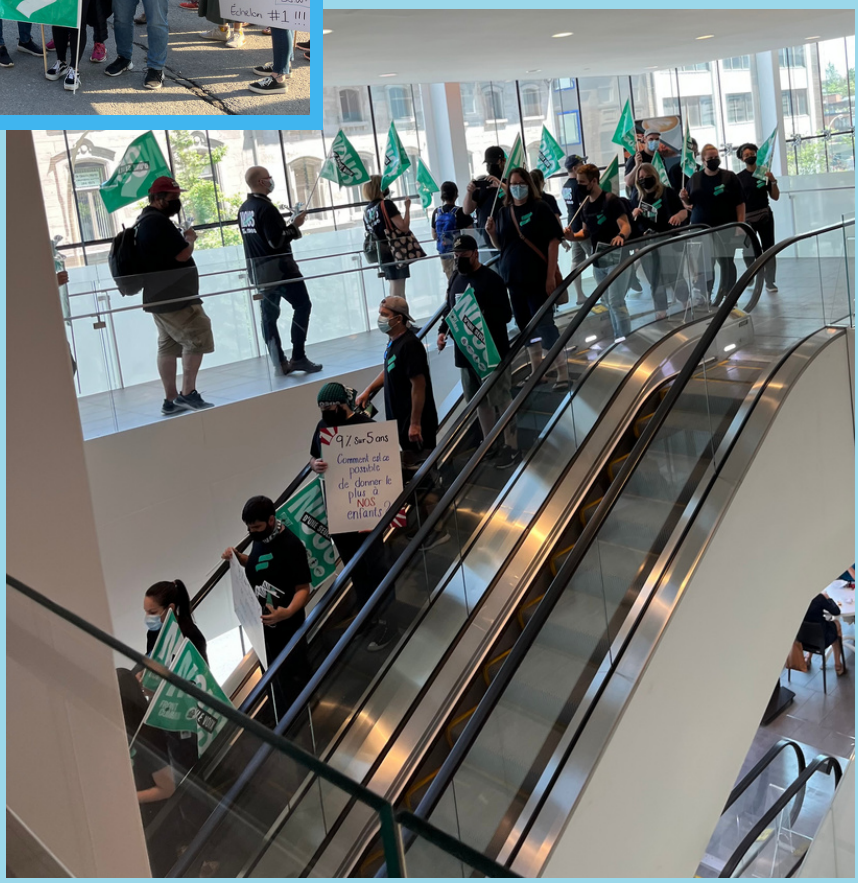
9% sur 5 ans
Comment est-ce possible de donner le plus à NOS enfants ?

Indemnité de transport lors d'un rappel au travail

Saviez-vous que lorsque vous êtes rappelé au travail pour un temps supplémentaire et que vous aviez quitté l'établissement, vous devez réclamer une indemnité de transport équivalent à une (1) heure au taux simple en plus de vos heures travaillées au taux de temps supplémentaire (voir clause 19.03 de la convention nationale APTS)?

Effectivement, lors d'un rappel au travail, la personne salariée est en droit de réclamer une indemnité de transport que le temps supplémentaire soit planifié ou pas.

Votre exécutif APTS-CHUM a constaté dans les derniers mois que plusieurs personnes salariées n'avaient pas obtenu l'indemnité de transport particulièrement pour des quarts en temps supplémentaire planifié, c'est-à-dire pour des quarts en temps supplémentaires qui sont à l'horaire et connus à l'avance par la personne salariée. Un grief collectif a d'ailleurs été déposé le 20 avril dernier réclamant l'indemnité de transport pour toute personne qui ne l'aurait pas reçue dans les six mois précédant la date du dépôt du grief.

Sachez que le droit d'obtenir l'indemnité de transport pour le temps supplémentaire planifié a été confirmé en juillet 2013 lors d'une décision arbitrale où l'APTS a eu gain de cause sur le CHUM.

Prenez note que le temps supplémentaire fait immédiatement avant ou après le quart régulier de la personne salariée n'est pas un rappel au travail et donc, l'indemnité de transport ne peut être octroyée.

Donc, si l'Employeur ne vous a pas versé l'indemnité de transport, que vous voulez ajouter votre nom au grief collectif ou si vous avez des questions sur la clause 19.03 de votre convention nationale, n'hésitez pas à communiquer avec votre exécutif local ou avec votre personne conseillère.

Texte par : Benjamin Olivier
Conseiller syndical aux relations de travail

19.03 Rappel au travail
S'il y a rappel au travail alors que la personne salariée a quitté l'établissement et qu'elle n'est pas en service de garde, elle reçoit pour chaque rappel :
1) une indemnité de transport équivalant à une (1) heure au taux simple;
2) une rémunération minimale de deux (2) heures au taux de temps supplémentaire.

Il est entendu que le travail effectué immédiatement avant l'heure où la personne salariée doit rentrer au travail n'est pas un rappel au travail.

QUELQUES PETITS RAPPELS

1 Report de vos vacances à une date ultérieure

L'été est enfin à nos portes. Chaque année, plusieurs personnes se trouvent dans l'impossibilité de profiter de leurs vacances aux dates prévues pour cause de maladie, d'accident, de lésion professionnelle ou autre.

Si tel est votre cas, l'article 11.14 de vos dispositions locales contient une clause prévoyant les modalités de report de vacances à une date ultérieure. Vous devez demander à votre gestionnaire de les déplacer, par écrit, et ce avant la date fixée. Si vous ne faites pas cette demande auprès de celui-ci, les journées seront payées en vacances et non en assurance-emploi. Le report automatique des vacances n'étant pas prévu dans notre convention collective, il est de votre responsabilité de faire le suivi auprès de votre gestionnaire.

2 Réservez le samedi 23 septembre 2023

Une grande marche nationale du Front commun aura lieu à Montréal. Nous espérons et aimerions vous y voir en très grand nombre. Invitez votre famille et vos ami.e.s.

3 Politique de dons APTS-CHUM

Afin de favoriser et d'accroître l'engagement social et le bien-être collectif, l'APTS-CHUM peut accorder, sur demande, un montant pour la réalisation d'un projet ou d'une initiative menée par une organisation, un groupe d'individus ou une personne seule membre de l'APTS. Toutes les demandes doivent être soumises par écrit ou par courriel. L'analyse des demandes se fait selon les critères d'attribution et les règles établies par la politique de dons de l'APTS-CHUM.

4 Concours des chandails

Il est toujours temps de participer à notre concours pour avoir la chance de gagner une carte cadeau. Envoyez-nous une photo de vous ou de votre équipe portant votre chandail JE SUIS ou Front commun au chum@aptsq.com
N'oubliez pas d'indiquer le nom de toutes les personnes présentes sur la photo.

Vous partez en vacances au Québec ou ailleurs !
N'oubliez pas de mettre votre chandail dans votre valise !
Nous aimerions des photos de vos escapades aux couleurs du Front commun ou du JE SUIS.
Faites-nous voyager!

Sollicitation pour la création de vignette pour chaque titre d'emploi.

Comme vous avez pu le constater dernièrement sur notre page Facebook, nous sommes en train de créer et de publier des vignettes personnalisées (Être ... au CHUM) pour chaque titre d'emploi, et ce, spécifiquement en lien avec ce que vous faites au CHUM. Les textes de ses vignettes sont écrits par les membres, nous aimerions être capables de créer des vignettes pour chacun des titres d'emploi présents au CHUM. C'est pourquoi nous avons besoin de votre aide pour nous permettre de réaliser ce projet. Vous avez probablement déjà été solliciter par l'équipe pour produire un court texte et idéalement l'accompagner de photos de vos équipes. Nous utilisons le journal pour réitérer notre demande et notre intérêt profond de vous mettre sous les projecteurs.

S'il vous plait si vous le pouvez, prenez un moment pour nous envoyer quelques phrases concernant vos fonctions au quotidien, vos tâches, votre vocation, vos projets, etc.

Nous voulons faire briller le plus possible nos technicien.ne.s et nos professionnel.le.s du CHUM.

Faites nous parvenir vos textes à l'adresse :
chum@aptsq.com

Et finalement, nous aimerions vous souhaiter à tous un bel été. Nous sommes conscients que les temps sont souvent difficiles, mais nous sommes fiers de pouvoir représenter des équipes aussi fortes et résilientes que vous.

Cet été, prenez du temps pour vous reposer, relaxer et faire des activités estivales avec vos proches.

Revenez nous motiver et en forme, l'automne s'annonce chargé avec les négociations qui se poursuivront. Soyez assuré que votre exécutif local fera tout en son pouvoir pour continuer de défendre vos intérêts.

Donc, relaxer, profitez du soleil et du bon temps. Entre-temps si vous avez des questions ou des interrogations, sachez que nous sommes là tout l'été.